



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du bureau communautaire : 5 février 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
17	12	0	12	12	0

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUMOND SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle.

Membres excusés : BESNIER Michelle, SIMON Philippe, BRUN Patrick, LEBLANC Christian, PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : M. Thierry MUZETTE

B002-2026 : Autorisation de signature d'un avenant avec l'association « le monde allant vers »

L'Association Le Monde Allant Vers collecte et valorise les encombrants ménagers sur les 12 communes de notre territoire. En échange, elle reçoit de la Communauté de communes des Portes de Vassivière une rémunération calculée sur l'activité réelle de collecte effectuée, en fonction du kilométrage parcouru par les véhicules de l'association dans le cadre de la collecte des encombrants et du temps de travail nécessaire à cette collecte.

Monsieur BIDAUD, Vice-Président, indique aux membres du Conseil Communautaire que l'Association Le Monde Allant Vers sollicite, pour 2026, une modification tarifaire de la convention en date du 8 février 2005 comme suit :

- 27 € par heure travaillée au lieu de 26.50 € actuellement ;
- 1.92 € coût kilométrique poids lourd ;
- 0.66 € par kilomètre parcouru pour le fourgon.

La fréquence des passages reste inchangée à savoir 4 passages par an et par commune avec un minimum d'1m3 et un maximum de 3m3 par passage et par foyer.

Il vous est proposé de :

- **APPROUVER** les modifications tarifaires proposées ci-dessus ;
- **AUTORISER** M. le Président à signer l'avenant n°14 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 12 voix Pour, décide :

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer l'avenant n°14 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 13 février 2026


Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
Le Président
Jean-Pierre BOSDEVIGIE
27120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **17 FEV. 2026**

Publié le : **17 FEV. 2026**